

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mars 2014

La chaîne alimentaire

Une chaîne alimentaire est une suite d'êtres vivants dans laquelle chacun mange celui qui le précède.

Voici bientôt dix-huit mois que l'idée d'un Projet Stratégique Douane a été lancée, sur commande ministérielle.

Depuis, le PSD, contre vents et marées, a fait du chemin. Il a été, au fil des mois, fourbi, lustré, affûté, décliné en lettres, discours, sermons, en graphiques, en kits, en fiches, pour aboutir à un château de cartes administratif dont à vrai dire personne ne voulait, pas plus les agents que les organisations syndicales, mais dont ses concepteurs finalement semblent assez fiers.

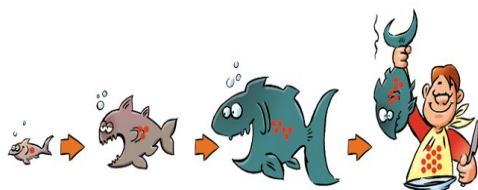
Au-delà des mesures réductrices annoncées, que tout le monde connaît maintenant et déplore, le PSD affiche l'ambition d'enraciner la Douane pour longtemps dans un réseau resserré mais pérenne. Y croira qui voudra.

Mais surtout, le PSD l'affirmait haut et fort, aucune remise en cause du périmètre des missions de la Douane n'était à l'ordre du jour.

L'inconvénient dans ce genre de démarche, c'est qu'on peut toujours tomber sur un plus gros poisson que soi, qui arrive par derrière, qu'on n'avait pas vraiment vu venir et qui nage plus vite que vous.

C'est par exemple ce récent et sanglant rapport de la Cour des Comptes qui, bien à contre-pied du PSD indiquant ne pas toucher à la mission fiscale de la Douane, préconise de confier le recouvrement de la TVA extracommunautaire à la DGFIP, via l'auto-liquidation, et de réexaminer et le bien-fondé et le mode de recouvrement d'autres taxes annexes jusque là confiées à la Douane. Quel camouflet !

Le Ministre du Budget a répliqué, un peu mollement il est vrai, que ce type de transfert ne serait pas sans poser problème et nécessiterait « une réflexion plus poussée ».



Mais foin de réflexion quand arrive dans le jeu un plus gros poisson encore ! Ce n'est ni plus ni moins que le président de la République, qui le 17 février dernier, a annoncé sans préavis, dans le cadre du Conseil stratégique de l'attractivité, une simplification des mesures douanières au 1^{er} janvier 2015, et notamment, pour les entreprises bénéficiant d'une PDU, le report de l'acquittement de la TVA à l'importation sur leur déclaration courante de TVA. Autrement dit, la Douane n'en verra plus la couleur.

Voilà qui aurait de quoi alarmer le plus enthousiaste des PSDphiles (s'il y en a).

Est-ce, pour la Douane, le commencement de la fin, ou la fin du commencement ?

Le PSD, qui a fait couler tant d'encre et suscité tant de batailles, est-il déjà à ranger dans les cartons des affaires classées ?

Viendra-t-il un temps où nous regretterons le temps de ce désolant PSD ?

Et d'où surgira la prochaine murène aux dents acérées ? De l'Europe ?

La CFTC demande en tout cas que dans la grande bataille de l'évolution, tout soit fait pour que les agents des Douanes ne tiennent pas lieu de plancton nourricier. Et qu'ils ne soient pas jetés avec l'eau du bain, pendant que s'entredévorent toutes sortes de prédateurs en eau trouble.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.